



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° ¹¹ - 00012 /D/CRCA/SG

Portant **nomination** d'un chef de brigade des assurances au
Secrétariat Général de la CIMA.

Libreville, le 08 DEC. 2007

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA),

Vu le traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances
dans les Etats Africains,

Vu l'organigramme du Secrétariat Général de la CIMA du 15 octobre 2007,

Vu le statut du personnel du Secrétariat Général de la CIMA,

Vu la décision N° 0004/D/CRCA/SG/SGAF/PPP/SDAF/IN/07 du 27 juin 2007 portant
passage de grade de Monsieur OUEDRAOGO G. Adolphe, de Commissaire Contrôleur à
Commissaire Contrôleur en Chef au Secrétariat Général de la CIMA.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Est à compter de la signature de la présente décision, nommé au poste ci-
après au Secrétariat Général de la CIMA :

Département technique et de contrôle

Brigade de contrôle des assurances

Chef de brigade : **Monsieur OUEDRAOGO Adolphe Gomdibzinsi,**
Commissaire Contrôleur en Chef, précédemment en service à la brigade de
contrôle des assurances, poste créé.

ARTICLE 2 : L'intéressé aura droit aux avantages attachés à ses fonctions,
conformément aux dispositions du Statut du personnel et de ses annexes.

ARTICLE 3 : La présente décision, qui prend effet à compter de la date de la signature,
sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



DABIRA Nikienta Frédéric